

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 5 fr. la ligne ; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie-Constantine 10 fr. par an
France 12 - Etranger 18 fr. —

L'Indemité de résidence au Conseil d'Etat

Nouveau rejet

Pour la seconde fois, en moins d'un an, le Conseil d'Etat a eu à s'occuper de l'indemité de résidence à l'occasion d'une requête introduite par le directeur de l'école primaire supérieure d'Alger.

Et comme la première fois il a rejeté purement et simplement la requête de ce fonctionnaire, M. Dubois, tendant à bénéficier de l'indemité de résidence allouée aux membres de l'Enseignement primaire supérieur en service dans la Métropole.

Cette décision de rejet, disent les "Annales Coloniales" de Paris, numéro 49 du 26 mars dernier, chez qui nous dé coupons l'information, a été prise pour les motifs qu'aux termes de l'article 63 de la loi du 16 avril 1895, aucune indemnité ne peut être accordée aux agents jouissant du quart colonial dont bénéficiait le requérant.

D'autre part, si le décret du 22 septembre 1922, fixant le traitement des instituteurs et des institutrices de l'Algérie, déclare en vigueur en Algérie les dispositions de la loi du 30 avril 1921, applicables à la Métropole, le décret du 11 décembre 1919, auquel se réfère cette loi et qui fixe les conditions d'évaluation des indemnités de résidence instituées par la loi des 18 et 28 octobre précédents, porte expressément en son article 7 que ses dispositions ne sont pas applicables aux agents en fonctions à l'étranger, aux colonies et dans les pays de protectorat.

Voilà donc une question définitivement réglée et tranchée par le Conseil d'Etat. Et sans appel ni recours possible.

Les fonctionnaires en service à l'étranger, aux colonies et dans les pays de protectorat jouissant déjà du quart colonial — ici le tiers — n'ont droit, aux termes de l'article 63 de la loi du 16 avril 1895, à aucune indemnité.

C'est clair, net et précis.

Ce qui n'a pas empêché nos dirigeants et le Grand Conseil d'acquiescer, au mois de cette loi, de prélever sept millions cinq cent mille francs sur les excédents budgétaires de 1926 pour les affecter aux fonctionnaires déjà pourvus de l'indemnité tunisienne. Seuls, nous l'avons déjà dit, les fonctionnaires indigènes, qui ne reçoivent, et pour cause, aucune indemnité d'expatriation, peuvent et sont en droit de réclamer la dite indemnité.

Et, maintenant, devant cette seconde décision qui tranche définitivement la question que font faire les Gouvernements nord-africains qui ont cru pouvoir passer outre sous la pression des fonctionnaires dont les notes ne se contentent pas des 800 francs alloués et réclament un peu plus du double, ou, au pis aller, en attendant plus 1.200.

Il serait intéressant que la question fut portée au Conseil d'Etat par l'un des innombrables commerçants de Sousse qui gémissent et se plaignent que leurs patentes sont trop lourdes et qu'on les a mal classés.

Ce serait la revanche du contribuable si le Conseil d'Etat leur donnait raison comme il y a tout lieu de le penser.

Et les plus marris ne seraient pas ceux qu'on pense.

Nous sommes pourtant de bonne composition et ne désirons nullement qu'on la leur enlève, à la condition qu'ils tiennent compte que la Tunisie est au bout et qu'il serait peut-être dangereux qu'on lui demande un nouvel effort fiscal.

BULLETIN

La Commission mixte des chemins de fer va un peu fort

Ce n'est pas sans un sentiment de stupeur que les fonctionnaires ont lu, mardi dernier, dans la "Dépêche Tunisienne" journal qui a pour habitude de puiser ses renseignements aux meilleures sources, l'information suivante :

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Commission mixte du personnel de la Compagnie Fermière des Chemins de Fer tunisiens s'est réunie, samedi dernier 31 mars, à la Direction Générale des Travaux Publics, sous la présidence de M. Favière, directeur général adjoint.

Parmi les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour figurait celle du relèvement des traitements et des indemnités. Après un examen approfondi de la question, la Commission a admis l'application d'un relèvement de 0,625% pour la

période du 1^{er} janvier au 29 février. A partir du 1^{er} mars, ce relèvement serait porté à 0,775 des traitements statutaires.

En ce qui concerne les indemnités et les primes attribuées au personnel, une augmentation de 25 pour cent a été adoptée. Cette augmentation partira du 1^{er} mars 1928.

La Commission a ensuite admis l'attribution à partir du 1^{er} janvier 1927 d'une indemnité de résidence dont le taux est fixé à 960 francs par an pour le personnel commissionné et à 720 francs pour le personnel embrigadé.

En outre, les deux échelons supérieurs « E bis et F bis » du personnel embrigadé seront supprimés, ce qui permettra d'attribuer aux agents qui s'y trouvent placés les émoluments du personnel commissionné.

Voici, à quelque chose près, toutes les décisions prises par la Commission mixte du personnel de la C. F. T.

« Comment, disent-ils, voilà des gail-lards (sic) qui vont jouir d'une indemnité de résidence de 960 francs, plus élevée que la nôtre, alors qu'ils touchent des indemnités diverses, des gratifications, des primes de ceci ou de cela, que nous n'avons point et, par-dessus le marché, voyagent à l'étranger et les leurs ! Il faut les voir se présenter dans les compartiments de 1^{re} classe, car pour eux il n'y a point de contrôle. »

« Et s'ils habitent la banlieue, c'est une économie sérieuse qui se chiffre par des centaines de francs. »

« Comment M. Favière qui présidait la Commission, n'a-t-il pas fait remarquer cela et nous a laissés amoindrir, ravalés même ? »

« Les Cheminots, en général, ont une instruction primaire très rudimentaire, passons là-dessus. Pour toutes ces raisons, nous espérons et comptons fermement que la décision de la Commission mixte ne sera pas prise en considération en haut lieu. Nous faisons bon ménage avec eux, si l'indemnité était maintenue, ce serait la guerre allumée entre nous, car nous ne voulons pas subir une pareille humiliation ! (resic). »

Nous avons rapporté textuellement ce qui nous a été dit non pas par un seul fonctionnaire mais par plusieurs.

Eux ne voient que la question indemnité, nous, nous voyons que pour couvrir la dépense le Conseil supérieur des Cheminots de fer va se réunir le 16 avril pour accorder des relèvements de tarifs G. V. et P. V. nécessaires, à l'exclusion des voyageurs. C'est gentil.

Mais ne craint-on pas que ces relèvements de tarifs ne provoquent eux-mêmes celui du coût de la vie car le commerçant sera bien obligé de se couvrir de la dépense supplémentaire. Alors ?

En France, les grandes Chambres de Commerce ont protesté tant et si bien qu'il a fallu les entendre et le Gouvernement qui s'était assez imprudemment avancé dut faire machine en arrière et n'a plus osé maintenir la base de 8.000 francs et il a fait un tri judicieux des marchandises qui pourraient subir un léger relèvement. En sera-t-il de même en Tunisie ?

Notons d'autre part que certaines expéditions, toutes ne sont pas Gafsa ou Djerissa, subissent du fait de la chute du franc, et de la tière sterling, sinon une crise, du moins une si forte réduction de recettes, que le relèvement des tarifs les atteindrait si fortement qu'il serait préférable pour elles d'arrêter l'exploitation et d'attendre des jours meilleurs.

Et les plus marris ne seraient peut-être pas ceux qu'on pense, car la diminution du trafic entrainerait forcément celle des recettes et des effectifs, tout s'enchaînant.

Us pourront alors voter des ordres du jour comminatoires dans le genre de celui-ci :

ORDRE DU JOUR

Les Cheminots du Syndicat de Tunisie réunis en assemblée générale le 27 mars 1928, au nombre de 2.000, renouvellent leur revendication initiale concernant le taux de l'indemnité de résidence, et protestent contre le retard apporté au règlement de cette question.

Reclament le paiement des sommes dues au titre de l'année 1927 et le mandatement des sommes afférentes au premier trimestre 1928.

Demandent à nouveau l'application des traitements en vigueur dans les réseaux de la Métropole depuis le 1^{er} mars, et des améliorations apportées en France au régime des retraites.

Et chargent leur organisation syndicale d'agir avec toute l'énergie nécessaire auprès des Compagnies et du Gouvernement.

Devant cette mise en demeure, la Commission mixte n'avait évidemment plus qu'à obéir et se soumettre...

Infortuné pays où il suffit d'une simple menace pour voir trembler tout le monde.

J. S. P.

LA CROIX DE M. DE MONTHERLANT

Nous avons publié dans notre numéro du 10 mars l'écho suivant :

Dans la promotion du Ministère de l'Instruction Publique, nous relevons la nomination comme chevalier de la Légion d'honneur de M. Meyersöhn, dit de Montherlant, homme de lettres.

M. de Montherlant est bien connu depuis l'an dernier en Tunisie, mais nul ne connaissait Meyersöhn et nos confrères se sont abstenus de le divulguer.

Pourquoi cette cachotterie ?

Nous n'avons pas, est-il besoin de le dire, inventé le nom de Meyersöhn, nous l'avons trouvé dans les colonnes du "Courrier Colonial" ou des "Annales Coloniales" ou de tout autre journal de Paris, nous ne savons plus au juste.

M. de Montherlant qui se trouvait à Alger, nous a adressé de cette ville la lettre suivante que nous insérons bien volontiers :

Alger, le 26 mars 1928.

Monsieur le Directeur de la "Petite Tunisie",

Monsieur le Directeur,

On me communique un écho de la "Petite Tunisie" en date du 10 mars. Votre rédacteur y relève « la nomination comme chevalier de la Légion d'honneur de M. Meyersöhn dit de Montherlant, homme de lettres. »

Ne portant pas le nom de Meyersöhn, je pense que votre rédacteur a été victime d'une erreur de lecture. On me suggère que dans la liste de promotion publiée par la presse, il est possible que mon nom se soit trouvé après celui d'un M. Meyersöhn et que la virgule entre eux deux ait sauté dans quelque journal.

« L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux » dans son numéro d'octobre 1927, a publié sur la famille Millon de Montherlant une note signée par tous ses membres masculins actuellement vivants, note à laquelle je vous renvoie ; si vous avez la curiosité, de plus amples renseignements.

Persuadé que vous n'avez pas de plus vif désir que celui de donner à vos lecteurs une information qui soit exacte, je vous serais obligé de bien vouloir insérer la présente lettre rectificative au même endroit du journal où se trouvait la note qu'elle vise. Je vous en remercie et vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Signé : HENRY DE MONTHERLANT.

Nous expliquons plus haut comment nous avons été amené à parler de la croix de M. Meyersöhn (dit de Montherlant).

Les explications de M. de Montherlant nous suffisent. L'incident est clos.

Nous avons appris avec infiniment de tristesse la mort de M^{re} François Gallini, veuve de notre regretté ami, le sénateur de la Corse, maître de Sousse, survenue samedi dernier à Paris, près de cinq ans après celle de son mari.

Nous nous inclinons profondément devant sa tombe et adressons à son fils M^{re} Charles Gallini, avocat-défenseur à Sousse, à M^{re} Gallini, à M^{re} Casanova, avocat à Paris, au colonel et à M^{re} Félici et à toute la famille que cette mort met en deuil, l'hommage de nos condoléances profondément attristées.

Echos & Nouvelles

—O—

LA PERIODE ELECTORALE EST OUVERTE

La période électorale est ouverte pour le renouvellement du Grand Conseil. El le bat son plein et les candidats s'affrontent.

Au fond, il y a peu de changement à notre Grande Assemblée à part le nombre des élus du suffrage universel.

La politique étant absolument bannie de cette assemblée, il nous sera permis de faire des vœux pour ceux de nos amis qui briguent les suffrages des électeurs.

D'ores et déjà on peut, croyons-nous, annoncer comme certain le succès de nos amis Gaudiani et Paul Lafitte à Bizerte; Omessa, Orliac, Boullier, Valensi et Duran à Tunis; peut-être Pellegrin, grâce aux Cheminots; colonel Félici à Gromballia; Gallini à Sousse; Praf et Jouaffre et peut-être Jacques Denis au Kef.

Pour M^{re} Duran-Angliviel il sera élu, mais les électeurs lui pardonnent difficilement sa « taxe graduée » dont le principe est accepté.

Il ferait bien de la remise au magasin aux accessoires car ce sont surtout ses électeurs qui seront intégralement frappés.

C'est une erreur de sa part et il ne devrait pas y persévérer.

M. GASTON THOMSON A BONE

Nous saluons avec plaisir l'arrivée à Bone de M. Gaston Thomson, l'éminent homme d'Etat, qui vient demander à ses fidèles électeurs le renouvellement de son mandat de député. Son succès est certain et il retournera au Palais-Bourbon comme dans un fauteuil, celui qu'il y occupe depuis plus d'un demi-siècle.

Nos saluts déférents et respectueux vont aussi à sa digne épouse qui l'accompagne dans sa tournée électorale.

UN BEAU GESTE

C'est celui qu'a accompli l'amiral italien Orsini, lors de son passage à Tunis, en allant déposer une gerbe de fleurs au pied du monument du « Souvenir Français », après avoir fleuri le monument aux morts italiens de la grande guerre. Voilà un geste qui a été apprécié avec gratitude par la colonie française et qui fera beaucoup pour l'apaisement des esprits.

LE VERNISSAGE

A L'EXPOSITION ARTISTIQUE

En présence d'une nombreuse assistance, parmi laquelle M. le Résident Général, a eu lieu dans l'ancien Marché de l'Avenue de Paris, admirablement transformé, l'inauguration de la première Exposition artistique de l'Afrique Française.

Des discours ont été prononcés, puis on a fait le tour des galeries.

On a admiré de fort belles toiles, quelques-unes moins belles, mais l'ensemble était parfait et les organisateurs ont droit à des éloges que le public ne leur a point ménagés.

Qu'ils trouvent ici les nôtres.

NOS VISITEURS

M. Maria, — le très sympathique et aimable chef du service commercial et touristique du P.L.M. à Alger — était ces jours derniers de passage en notre ville. A l'occasion de la belle conférence donnée sur le tourisme en Auvergne, qui a obtenu un plein succès.

Il a bien voulu nous faire une visite de courtoisie, mais nous regrettons qu'en l'absence de Tunis nous n'ait pas permis de lui serrer la main et de lui demander, puisque son champ d'action s'étend sur toute la Tunisie, pourquoi il n'y possède pas comme autrefois un bureau où il y passerait tous les deux mois, par exemple, une quinzaine de jours.

La Compagnie P.L.M. rendrait service et y trouverait des avantages certains.

M. DE MONTHERLANT A TUNIS

Nous avons reçu dès son arrivée à Tunis la visite de M. de Montherlant, dont nous parlons par ailleurs, que nous n'avons pas l'honneur de connaître personnellement qui compte faire un séjour d'environ deux mois parmi nous.

LEGION D'HONNEUR

Ont été nommés ou promus dans la Légion d'honneur :

Officier : M. Mohamed El Achemi Ech Chahed.

Chevaliers : MM. Salomon Tibi, avocat au barreau de Sousse, délégué du Grand Conseil; Mohamed ben Hamza, Mustafa Sfar, Mongi Baccouche, Hadj Salem Fendri, Salah Sfar et Saïd Abcha.

Nous leur adressons nos sincères félicitations et particulièrement à MM. Salomon Tibi et Mongi Baccouche que nous connaissons.

BIENVENUE

Nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue à M. Emilien Lieutaud, de la firme Bortoli frères et C^{ie}, Magasin Général, qui est venu passer quelques jours à Tunis.

LE TOURISME EN AUVERGNE

La Compagnie P.L.M. a organisé une conférence sur le Tourisme avec projections cinématographiques qui a eu lieu lundi 2 avril à 16 heures, au Royal Cinéma.

Le sujet traité était : LE TOURISME EN AUVERGNE « A TRAVERS PU S A TRAVERS PLOMBES » par M. le Docteur Cany. Président de la Fédération régionale de Tourisme du Massif Central, présenté par M. Maron, Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative de Tunisie. De très intéressants films sur l'Auvergne ont été projetés.

La Société des Avernens préta aimablement son concours à cette manifestation touristique et des danses en costume du pays furent exécutées avec accompagnement de l'orchestre du Royal Cinéma.

Un auditoire choisi et nombreux a passé là des moments agréables et a su gré à la Compagnie P. L. M. de son initiative si bien réalisée par l'honorable M. Maria, le distingué chef à Alger de ses services commerciaux et touristiques.

UNE MANIFESTATION

DE SYMPATHIE

AU MAIRE DE SOUK-AHRAS

A l'occasion de la promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur de notre excellent ami, M. Léon Deyron, maire et conseiller général de Souk-Ahras, les habitants ont organisé une grandiose réception au cours de laquelle un très bel objet d'art lui fut offert.

Si tout Souk-Ahras n'était pas là, ce qui était impossible, on peut dire que toute la population commuait par la pensée et le cœur avec les assistants tant les sympathies dont jouit notre ami parmi ses administrés, qui sont pour lui des amis, sont grandes.

Nous lui réitérons nos plus chaleureuses et amicales félicitations.

RETOUR A TUNIS

Nous saluons avec plaisir le retour à Tunis de notre ami, M. G. Attia, mais nous ne pouvons que louer la joie plus grande si celui-ci n'était provoqué par un événement douloureux dans sa famille dont nous avons partagé la douleur.

NECROLOGIE

Nous apprenons avec peine la mort, survenue à Foix, de M^{me} Gadrat, mère de M. Gadrat, directeur des Services administratifs à la Municipalité.

Nous lui adressons l'expression de notre vive sympathie et de nos sincères condoléances.

DANS LA PRESSE

Nous apprenons avec un réel plaisir le retour à la santé de notre excellent confrère, M. Moraly, directeur du journal "El Mounir", qui a été atteint de grippe sérieuse ainsi que M^{me} Moraly qui est encore souffrante.

Nous faisons des vœux sincères pour son retour à la santé.

LE CONSULAT

DE TCHECOSLOVAQUIE

M. Auguste Ducros, nommé récemment consul de Tchécoslovaquie, informe le public que les bureaux du Consulat, situés rue Massicault, 28, ont commencé à fonctionner depuis quelques jours.

LE SPORT DOIT ETRE LA SANTE :

S'IL EST LA MALADIE,

IL DEVIENT IDIOT.

S'IL EST LA MORT,

IL DEVIENT CRIMINEL.

Voici une aimable liste que publie M. Emile Valtier, ex-premier moniteur technique du Collège d'Athlètes de Reims, directeur des Ecoles de Culture physique de Paris, dans "La Culture physique", l'excellente revue de Desbonnet.

Un jour, à Milan, le boxeur Olivetti tegibe mort sur le ring.

A Denver, Jacques Maden, mis knock-out, est transporté à l'hôpital où il meurt.

A Longjumeau, combat de boxe : Verdier, 20 ans, s'affaisse et meurt à l'hôpital.

Nolem meurt de maladie en pleine jeunesse.

La boxe meurtrière

Le boxeur Kessler reçoit une blessure qui le condamne à deux mois de repos.

Le boxeur Van Dick perd un œil.

La course meurtrière

Autre sport : Le coureur de fond allemand Feja, fait, à l'entraînement, une chute mortelle...

Jean Cassaigneau à Beaumont de Lomagne, est tué au cours d'une partie de rugby.

M. Thelliers, 23 ans, est tué au cours d'une partie de football, à Montauban.

Jean Danion, au Stade Bordelais, international de rugby de 1924, meurt en pleine jeunesse.

Gabriel Chaleyser, mécontent d'avoir vu battre son équipe, tue d'un coup de couteau un de ses adversaires.

Rugby : L'international Danon meurt des suites d'une longue maladie contractée au cours d'un déplacement.

Où mène le sport mal compris

Henry Euzel, excellent demi d'ouverture (Rugby), meurt à 21 ans.

Louis Euzin, joueur du S.E., meurt à 21 ans, en pleine jeunesse.

Le boxeur Ecossois Elki Klark, ayant été blessé à l'œil, a voulu reprendre l'entraînement; il n'a pu s'y remettre, sa blessure s'étant ouverte.

A Boston, William Prout, qui participa aux Olympiades de 1924, meurt à 49 ans.

Le boxeur britannique Rouglay, est tué à Leeds.

Le boxeur Tiger, ancien champion du monde, poids moyen, vient de mourir à New-York des suites d'infection d'un œil, provoqué par un coup pendant le combat.

Rugby : Bergougnoux est emporté par une embolie.

A Bordeaux (Rugby), Barbot se rompt la colonne vertébrale et meurt.

×

Voilà les statistiques de M. Emile Valtier, qui sont loin d'être complètes.

Dans ces conditions, comment peut-on parler de relever une race, par le sport, dès que l'abus est aussi criant ?

Et il n'y a pas que les morts violentes qui comptent, combien de jeunes gens surentraînés et se brisent le cœur à jamais.

A la moindre maladie, ils n'ont plus de résistance, d'où tant de décès prématurés.
Ne doit faire du sport que celui qui en est capable.
Ne doit faire du sport que celui dont la santé est surveillée.
 Tout sport brutal est inexcusable.
 F.

Une banque féminine

Tout au fond d'une cour, dans la rue Saint-Lazare, près la rue d'Amsterdam, dit notre excellent confrère « L'Argent » de Paris, sont installés les prétentieux bureaux d'un groupement financier. Comme dans toutes les banques, ou soi-disant telles, il y a des employés, des comptables, des dactylos. Il y a même, paraît-il, quelque chose d'assez curieux : le directeur est une directrice aux idées très modernes. Il est rare, dit-on, de pénétrer dans son bureau sans la trouver les jambes haut croisées, une cigarette égyptienne au bec. Les chefs de services de la maison profondément imbus de leurs prérogatives appartiennent également au beau sexe.

Et les affaires ? direz-vous. Les affaires, ces cadres distingués les connaissent beaucoup moins que le Remontage des jupes. Cependant, grâce à quelques collaborateurs masculins qui opèrent dans la coulisse pour leur profit personnel, l'activité a pu régner dans l'office avec la « Snia Viscosa », les « Entreprises Richard Dior », le « Petrol Trust » et autres rossignols du même acabit.
 L'aimable directrice vous dira ingénument qu'elle a été de très bonne foi en gratifiant la clientèle d'aussi jolies vignettes. Comment voudriez-vous tenir rigueur à une jolie femme, qui ne sait pas, de vous avoir monté un bateau ? Il faudrait être le dernier des mufles. Et même si quelques victimes réclamaient un peu plus de technique, ce serait probablement sans succès. Dans le sillage se trouveraient des récalcitrants, car le faubuliste nous apprend que tous les flatteurs vivent au dépend de ceux ou de celles qui les écoutent.

Administration des Habous

AVIS

Un premier, sis rue Sidi Essoudou, n° 42 bis, habous El Allan.

L'Administration des Habous donne avis au public qu'il sera procédé le jeudi 1 Zavrill courant, à dix heures du matin à la Djemaia, 55, rue de l'Eglise, à Tunis, aux enchères en vue de la location pour le restant de l'année 1928 et l'année 1929, du premier ci-dessus indiqué moyennant la mise à prix de quinze cents francs par an.

Pour visiter l'immeuble s'adresser au mokaddem de la fondation Si Ahmed ben Ali M'rad, demeurant rue Sidi Essoudou, n° 42.

Le Président des Habous,
 HASSEN BARQUETE.

ANIS BERGER

Apéritif anisé
 Claude Berger et Cie — Marseille

BREVET TUNISIEN N° 3246

M. Emilio Martin Flores, industriel à Buenos-Airès (Argentine), propriétaire du brevet tunisien d'invention N° 3246, du 7 avril 1925, relatif à : « Procédé pour l'obtention d'un nouveau combustible liquide », désire entrer en relations avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.
 Pour offres ou renseignements s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

Korbous

- Saison du 15 Novembre au 15 Mai -
 Grand hotel des Thermes et Hotel des Sources Gérés par M. J. TUOR
 Restaurant Cachir
 Service Automobile. Tunisienne Automobile
 5, Rue de Hollande — TUNIS

SPLENDID-HOTEL TUNIS

Ouvert en 1927
 Téléphone dans toutes les chambres avec la poste.

ASCENSEUR

Chambres avec salle de bains
 Eau courante partout - Chauffage central

GRAND HOTEL ET HOTEL DE GENÈVE

Hôtel Eymon

Souffle du Zéphyr - Marsa Plage

J. EYMON & Cie, Propriétaires.

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
 BLOCH Léon Fils
 Pharmacien de 1re classe
 de l'Université de Montpellier
 Lauréat de l'École Supér. d'Alger
 Téléphone 553

BREVET TUNISIEN N° 3163

M. Angelo Piccaluga, ingénieur à Livourne (Italie), propriétaire du brevet tunisien d'invention N° 3163, du 16 juin 1924, relatif à : « Procédé et outil pour l'application de capsules à fermeture hermétique aux trous de vases métalliques », désire entrer en relations avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.
 Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

DEMANDEZ PARTOUT
 le Rhum Chauvet
 Agent Dépositaire : J. CURTELIN fils
 19 rue du Maroc, Tunis. Tél. 0,95

Pianos ERARD, PLEYEL & HOFMANN

les trois marques mondiales
 J. & A. Bembaron
 5, Rue Es-Sadikia TUNIS
 B. - Etant donné l'importance de nos achats nous venons nos pianos sous le plus défiant de concurrence

COMBATTEZ LE PALUDISME

et ses conséquences
 Anémie, faiblesse, manque d'appétit, etc. par
L'AMALARIOL
 en pilules : 6 par jour
 L'AMALARIOL, pris à raison de 2 à 4 pilules par jour, est aussi un PREVENTIF DE LA MALARIA et un EXCELLENT FORTIFIANT.
 Prix du flacon de 45 pilules 19 fr. 60
 En vente dans toutes Pharmacies
 Gros : JASMA, Tunis



Maison de Pyrotechnie
 Fondée en 1888 Téléphones 1 30
Paonessa Père & Fils
 Artificiers
 Inventeurs de Projectiles de Guerre
 Fabricateurs de S.A. la Doy et de la ville de Tunis
 Fabrica à Bregal - Magasin de vente : 3, rue de Bregal
 Vente et location d'articles d'illuminations et de décorations drapeaux français et internationaux de toutes dimensions sur commande, entreprise d'illuminations électriques pour les Fêtes Publiques et privées
TRIBUNES ET STALLS POUR

JOLIES GRAND'MÈRES



100.000 FRANCS DE GARANTIE

Il est garanti que la Crème Tokalon Aliment pour la Peau couleur rose contient des éléments nutritifs extrêmement nourrissants qui sont aisément absorbés par la peau. C'est la sous-alimentation de la peau et nullement l'âge, comme on le croit généralement, qui en fait, est la cause des rides, d'un teint fané, des joues creuses et qui donne l'aspect vieux à une femme. Appliquez la Crème Tokalon Aliment pour la Peau COULEUR ROSE, le soir ; et la Crème Tokalon Aliment pour la Peau COULEUR BLANCHE, (non-grasse), le matin. Des femmes de 50 ans peuvent maintenant en paraître 30 et obtenir un teint éblouissant de jeunesse et de beauté.

COMPAGNIE ALGERIENNE
 Société Anonyme fondée en 1877
 CAPITAL : 100.000.000 de francs
 entièrement versés
 RESERVES : 98.000.000

Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou
 TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE
 Comptes de dépôts à vue et à préavis
 Dépôts à échéance
 Escompte et Encaissement de tous effets
 Crédits de Campagne
 Prêts sur Marchandises - Envois de Fonds
 Opérations sur Titres - Garde de Titres
 Souscriptions - Paiement de Coupons
 Location de compartiments de coffres-forts
 Emission de Chèques
 et de Lettres de Crédit sur tous pays
 Agences en FRANCE, et dans toutes les villes et principales localités de l'ALGERIE et du MAROC
 En Tunisie : Tunis, Bèja, Bizerte, Djerba, Gabès, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjeh-el-Bab, Sfax, Souk el Arba, Souk el Khémis, Sousse.
 Correspondants dans le Monde entier

Le lait est le plus concentré riche suisse en crème
BERNA
 C'est le plus cher mais le meilleur
 Dépositaires : 3 rue des Belges — Tunis

Maisons recommandées

TUNISIA-PALACE 1er ordre. Au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisines réputées à prix fixe p à la carte, traicteur
 Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — M. Al Comby, 5 et la rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en de face la Poste — Tunis
 Grande fabrique d'espadrille Ripoll, Meunero et Garcia. — Téléph. 24.17 - 1 R, Al-Djazira - Tunis - Gros demi-gros-détail.
 Grands Magasins de Nouveautés du Petit Paris, avenue de France - Tunis — Bram frères et Cie, pp^{ma}.
 Pharmacie Scemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.
 Grand Hôtel de France — Premier ordre
 G — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunis).

PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées p^{ma}.
 Prises — Baccare et Nizard — Gros et Demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Le-Roches - Tunis.
 Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Guenot — 1re Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.
 Artificiers — PAUNESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.
 Mercerie Parisienne. — Jacques Bismuth — Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt des gants "Parric", — auraplumes "Revel" et parfumerie "Arve" Furnitures complètes pur couturiers.

Raymond Valensi
 INGÉNIEUR ARCHITECTE
 22, rue de Russie — TUNIS
 Dépôt de Machines Agricoles
 41, Rue Al Djazira

Demandez partout les apéritifs Licari

A vendre LE Dictionnaire Diderot en 35 vol.
 Parfait état Bureaux du Journal.

Vous trouverez, tous les jours, la documentation photographique la plus complète et la plus variée dans
EXCELSIOR
 GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN à 30 centimes
 Le plus moderne des journaux
 TROIS MOIS SIX MOIS UN AN
 Abonnements à EXCELSIOR
 Colonies... 25 frs 48 frs 95 frs
 LA PAGE DE MODES
 LA PAGE DE T. S. F.
 LA PAGE DES SPORTS
 Tous les jours dans
EXCELSIOR
 un minimum de 30 photographies sur les derniers événements du monde entier.
 Specimen franco sur demande. — En l'honneur du 20^e anniversaire de la fondation de ce journal (Compte n° 2979), demandez la liste et les conditions des Primes gratuites en fait de cartes postales.

PLACEMENT OR

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.
 S'adresser chez M. Ange Naccache, S. rue d'Alger à Tunis. Téléphone : 10.49.

Comptoir National d'Escompte Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
 AGENCES DE TUNISIE :
TUNIS - BIZERTE - MATEUR-SFAX SOUSSE-MONASTIR
 Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
Escompte et recouvrements
 Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change.
 Location de compartiments de COFFRES - FORTS
 DÉPÔT DE COLIS



Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance
 Le meilleur marché de tout TUNIS
 Le Gérant : Emile LUMBROSO
 IMP. DE LA RENAISSANCE - TUNIS

Agence Générale d'Assurances
LA NATIONALE
 Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
 « LA NATIONALE » se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.
 SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Laffite - Paris
 S'adresser pour tous renseignements chez M. J. C. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4-79
 Agent Général et Inspecteur de la Cie

Chaux Hydraulique et Ciments
PAUL POTIN
 DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)
 BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
 Téléph. : Tunis n°197, Potinville n°2 réseau d'Hammam-Lif

Banque Franco-Tunisienne
 de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
 La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 6 mois et SIX pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

G^{DE} DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
 USINE A VAPEUR
 Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
 Liqueurs de premier choix - Vins en gros
 Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
 Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or. Exposition Universelle de Paris 1900, Médaille vermeille Concours de Paris 1900

C^{IE} DE NAVIGATION MIXTE
 Cie Touache - Paquebots - Poste Français
 Imm. au trib. de comm. de Lyon n° B 1624
 AGENCE DE TUNIS
 Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
 Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
 L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

C^{IE} Générale Transatlantique
 Services Maritimes de la Méditerranée
 AGENCE DE TUNIS
 Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia
 Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

RESTAURANT DU JAPON

G. FIORINI, Propriétaire
 7, Rue Amilcar — TUNIS

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
 Procédés et brevets A. NOBEL
PELLET César, Agent
 DÉPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3
 Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines
 3 tissus goud round. Téléph. 1.39 - Adresse Télégr. : PELLET T - Tunis

L'Huile qui graisse le plus
 «- Vacuum Mobiloil -»
 Marque "GARGOYLE"
 Maison A. MODIGLIANI
 Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
 5, Rue Saint-Charles — TUNIS
 Télégr. Import-Tunis : Téléphone 0 74

Société Générale
 POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
 Société Anonyme fondée en 1864 au Capital : 500.000.000
 Siège Social à Paris : 29, Boulevard Haussmann
 Agence de TUNIS, Place de Rome
 Principales opérations
 Comptes de dépôts de fonds et comptes courants intérêts
 Escompte et encaissement d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Paiement de coupons — Virements télégraphiques — Lettres de crédit circulaires en francs et en monnaies étrangères. — Change de monnaie.
 Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

Aux Armes & Munitions de France
 Spécialité de Fusils à baguette, à percussion Centrale et à Hammerless
 Choix de Révolvers et Pistolets automatiques
 Vente de Poudre de l'Etat
TAIEB ELLAMTI - SOUSSE
 Téléphone 80 = Télégr. TAIEB ELLAMTI - Sousse

GARAGE VICTORINE

12, Rue de Vesoul
 Office Français Immobilier et Commercial
 « Assurances »
 (27^e ANNÉE)
 28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acheteur sur place, adressez-vous en confiance à « OFFICE FRANÇAIS » :
Machines Agricoles
R. WALLUT & C^{IE}
 Société Anonyme au capital de 40 Millions de francs entièrement versés
 TUNIS - 99, Rue de Portugal - TUNIS
 Collection la plus complète de machines pour l'Agriculture
 Catalogues et renseignements franco sur demande
 Adresse télégraphique : Wallut-TUNIS — Tél. 1.74

Banque de Tunisie
 Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
 Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
 Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et terme et toutes opérations de banque.
 Agence de la Compagnie Générale Transatlantique
 MATERIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH
 Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
 Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Grasse admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
 Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
 Fil de fer à fourrage 13-14-15
 REA BUUX Rue Es-Sadikia, Tunis
 Entrepôt : Rue 8, de Portugal - Tunis